



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 08 avril 2024

APPELS À PROJETS RELATIFS À L'HYDRAULIQUE AGRICOLE

Dans le cadre de l'accompagnement des exploitations agricoles et des agriculteurs, la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) lance deux appels à projets thématiques :

Appel à projets national financé par le « Fonds d'investissement en hydraulique agricole » **Clôture le mercredi 15 mai 2024**

- Sont éligibles les exploitations agricoles (...) établissements publics, collectivités territoriales
- Sont éligibles les projets exclusivement destinés à la mobilisation/stockage de l'eau pour l'irrigation de parcelles agricoles
- Montant minimum : 100 000 € HT
- Intensité de l'aide : de 65 % à 80 %

Toutes précisions sur les conditions de cet appel à projet sont consultables sur le site BO-Agri au lien suivant :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2024-153/telechargement>

Appel à projets local financé par une action de compensation agricole collective **Clôture le jeudi 02 mai 2024**

- Sont éligibles les agriculteurs :
 - installés dans une exploitation agricole soit à titre individuel soit en société, immatriculée au registre du commerce et des sociétés (RCS) avec un SIRET agricole et dont au moins 50 % du capital est détenu par des exploitants agricoles à titre principal (directement ou indirectement) ;
 - et affiliés à la Mutualité sociale agricole (MSA) à titre principal à la date d'ouverture du présent AAP.
- Sont éligibles les investissements, hors constructions de bâtiment, de stockage d'eau suivants (si exemptés d'autorisation administrative) : micro-bassines de surface inférieure à 1 000 m²), cuves en plastique opaque, cuves métalliques en acier galvanisé avec pied, citernes souples, réservoir de type « water-tank » ainsi que les dépenses annexes à leur installation.
- Les projets doivent être réalisés au plus tard le 31/12/2024
- Aide à hauteur de 80 % du coût éligible, plafonnée à 16 000 €

Toutes précisions sur les conditions de cet appel à projet ainsi que le formulaire de demande d'aide sont téléchargeables sur le site internet de la DAAF par ce lien :

<https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/appel-a-projets-r107.html>

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour ces 2 appels à projets, les demandes sont à adresser à la DAAF :

Par voie postale à l'adresse
DAAF de Mayotte
BP 103 5 rue Mariazé 97600 MAMOUDZOU

Par courriel à l'adresse
sea.daaf976@agriculture.gouv.fr

Par dépôt à la DAAF
5 rue Mariazé à MAMOUDZOU du lundi au vendredi de 8h à 12H

Demandes d'information :

sea.daaf976@agriculture.gouv.fr

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976